



## **Coordination des organismes notifiés**

Karl-Heinz NOETEL

Berufsgenossenschaft der Bauwirtschaft, Prävention Hochbau Wuppertal

Viktoriastrasse 21, D-42115 Wuppertal

Dans les directives « nouvelle approche » régissant le marché intérieur, par exemple la directive Machines ou la directive EPI, les organismes notifiés jouent un rôle important : ces organismes interviennent pour la réalisation des essais de type exigés et le contrôle des mesures d'assurance qualité prises par le fabricant.

L'échange régulier d'expérience entre organismes notifiés a fait ses preuves comme moyen de garantir la comparabilité des résultats obtenus par ces organismes et une démarche uniforme d'essais et de certification. Aussi les organismes de tous les Etats membres de l'UE compétents pour une directive donnée ont-ils été rassemblés au sein de la « Coordination des organismes notifiés ».

Au sein de cette coordination, le « Comité horizontal » constitue un forum dans lequel tous les organismes désignés pour une directive donnée discutent de questions d'application de la directive non liées à un produit donné, avec la participation de représentants de la Commission Européenne, ainsi que d'organisations et d'associations européennes. Ces discussions portent, par exemple, sur certains aspects des procédures d'évaluation de conformité ou des exigences de la directive, et aboutissent à l'élaboration de fiches de recommandations pour l'utilisation visant à harmoniser les pratiques dans les États membres.

Pour certains groupes de produits, les « groupes verticaux » donnent en outre aux organismes notifiés la possibilité d'aborder des questions concrètes (méthodes d'essai par produit, interprétation des normes, principes d'essai pour la certification de produits non normalisés, etc.) et de résumer les résultats de ces discussions dans des recommandations. Des essais circulaires permettent en outre d'étudier la reproductibilité des méthodes d'essai et la comparabilité des résultats d'essais, et de formuler des propositions en vue de l'amélioration des méthodes d'essai.

Il existe entre la coordination des organismes notifiés et les États membres de l'UE une étroite collaboration, qui passe par le relais de groupes de travail constitués pour chaque directive au sein de la Commission Européenne ; un très large échange se trouve de ce fait garanti sur les questions d'application des directives.